

RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL D'INTEROPÉRABILITÉ
Réunion du comité consultatif du 6 juillet 2007
Intervention de M. Alain RISSON, maire de Gluiras (07)

"Mesdames, Messieurs,

M. Dominique Caillaud, représentant titulaire de l'Association des Maires de France dans cette assemblée, n'a pu se libérer et je le remplace donc, accompagné par Mme Véronique Picard, en charge des TIC au sein de notre Association.

Les communes et les communautés de communes ou d'agglomérations, ainsi que les EPCI, forment un ensemble de 60.000 collectivités qui sont au cœur de la relation entre l'usager et l'ensemble administratif français, à la fois complexe et varié. En effet, que ce soit pour leur propre compte (et les nombreux services qu'elles gèrent directement), que ce soit pour le compte de l'Etat (dont elles sont souvent le guichet de proximité), que ce soit pour le compte d'autres organismes publics (notamment du secteur social), les communes sont des maisons de service public couvrant l'ensemble du territoire.

*C'est notamment en raison de ce rôle médian que notre association a conduit depuis de très nombreuses années une réflexion sur la dématérialisation des procédures, la place centrale des **données** en lieu et place des **documents** (survivance culturelle électronique du papier), sur les nécessaires dispositions techniques garantissant la cohérence des approches et l'échange de ces fameuses **données**. Ainsi, nous avons formalisé un certain nombre de règles et de principes, non pas conçus dans un vase clos de pure technique, mais en échange permanent avec les élus et cadres territoriaux, règles et principes répondant à la fois aux attentes de nos mandants, aux formes de gestion qu'ils ont librement choisies pour chacune de leurs collectivités, et à des critères économiques garantissant la faisabilité des modes de travail proposés.*

Les collectivités que nous représentons sont aujourd'hui 60.000 systèmes d'information différents, plus ou moins complexes, allant du monoposte encore en Windows 95 aux réseaux de centaines de postes, voire de milliers. Les choses sont ainsi, l'ensemble fonctionne de façon correcte et nous n'avons pas l'intention de changer cet ordre des choses librement décidé et librement géré.

Pour toutes ces raisons, dans un monde de techniques où ce qui est vrai aujourd'hui peut ne pas l'être demain, nous avons une approche que nous pensons modeste et efficace, mais par-dessus tout compatible avec ce que sont les collectivités. Cela tient en quelques idées simples que je vais vous dire (sans rentrer dans la technique, ce temps là viendra plus tard).

1 – Les collectivités font le choix de leur mode de gestion, et aujourd'hui ce choix là est celui de systèmes d'information autonomes, indépendants et responsables et non de plateformes centralisées. Elles font aussi le choix de leurs matériels, de leurs outils logiciels (hard et soft) et il n'est pas question de leur imposer quoi que ce soit. Et, chaque jour apporte son lot d'annonces de tel ou tel, tous les outils

récents apparus sur le marché prennent en compte pour l'essentiel le dialogue avec d'autres outils, basés sur d'autres choix et d'autres univers. Ne rêvons pas d'une vision totalitaire d'un autre temps.

2 – Nous pensons aussi, au risque sinon de faire peur et de générer de très forts blocages, et compte tenu de l'extrême rapidité des mutations des technologies, qu'il n'est pas nécessaire de vouloir tout réglementer, du moindre texte à la photo qui bouge ou qui ne bouge pas.

*3 – C'est pourquoi nous pensons qu'il faut **s'attaquer à l'essentiel** de l'interopérabilité dans le monde administratif, à savoir privilégier les données sur les documents. Nous sommes donc très favorables aux choix d'un langage (et XML est le bon choix), à la définition d'un dictionnaire des données pour garantir la compatibilité des échanges (dans des administrations différentes, un individu par exemple reste un individu et "l'objet" informatique qui le représente doit être constant), et à l'établissement de **normes d'échange validées** par l'ensemble des acteurs concernés. En cela, le mode d'élaboration et le contenu des décisions qui sont prises collectivement dans le cadre du projet Hélios sont pour nous un bon exemple de méthode.*

*4 – **Nous souhaitons donc que soit extraits de l'ensemble volumineux et ambitieux du RGI, les éléments répondant à ces objectifs réalistes et compatibles avec les attentes et les moyens des collectivités.** Ce noyau de l'interopérabilité, centré sur les données, serait selon nous un moyen important de promouvoir la dématérialisation des procédures pour laquelle nous militons activement, pour peu qu'en plus des modes sécurisés et simples de transmission, comme par exemple la passerelle Hélios, soient le mode unique de relation inter-administrations.*

Réglons simplement la question de ce noyau, de ces ensembles de données à structurer, qui font 80% des échanges, nous aurons ainsi bien avancé et nous verrons plus tard les sons et images animées. C'est en tous cas ce qu'attendent les citoyens usagers d'une administration de proximité qu'ils veulent efficace et sérieuse et les collectivités qui ne veulent pas de coûts nouveaux et très lourds, ni de contraintes dans leurs modes de gestion librement choisis."

Alain Risson, maire de Gluiras (07)
Rapporteur du groupe de travail TIC